



DLAAP/980

Casablanca, le 13/07/2020

Objet : Réponse aux demandes d'information des concurrents relative à l'AO N° 17/920/2020

A la suite des demandes de clarification des concurrents, nous vous communiquons les informations suivantes :

Questions :

1. Quelles sont les capacités d'encre des traceurs ?
2. Nous ne retrouvons pas les modèles d'acte d'engagement et déclaration sur l'honneur en annexe.

Réponses :

1. La capacité maximale : 130 ml.
2. Vous trouverez les modèles d'acte d'engagement et déclaration sur l'honneur et le canevas des spécifications techniques en annexe du règlement de consultation de l'AO 17/920/2020.

Pour tout complément d'information veuillez nous contacter à l'adresse suivante : dir.dla@lpee.ma.

Handwritten signature
D.L.A.A.P.
DV-Achats
*

DLAAP/980